



Barèmes d'honoraires applicables au 1^{er} février 2025

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

HONORAIRES DE VENTE**

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence. Ils sont calculés de la façon suivante :

- sur le prix net vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur ;
- sur le prix de présentation (de vente) lorsqu'ils sont à la charge du vendeur.

Prix de vente	Honoraires***
Jusqu'à 100 000 € inclus	7 500 € TTC* (forfait)
Au-delà de 100 000 €	Forfait + 5% TTC*

Les tranches du barème sont cumulatives. Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier ou de VEFA (agence, promoteur, etc.), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

HONORAIRES DE RECHERCHE IMMOBILIÈRE**

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et calculés à partir du prix de vente net vendeur outre les éventuels honoraires de vente qui pourraient être dus et partagés entre les professionnels.

Prix de vente	Honoraires***
Jusqu'à 200 000 € inclus	10 000 € TTC* (forfait)
Au-delà de 200 000 €	Forfait + 2% TTC*

Les tranches du barème sont cumulatives.

AVIS DE VALEUR ARGUMENTÉ

À partir de 150 € TTC* à la charge du demandeur.

Tarif valable pour une maison ou un appartement. Pour tout autre type de bien, le tarif est communiqué sur devis personnalisé.

www.acl-immobilier.fr - contact@acl-immobilier.fr

* TTC : TVA incluse au taux de 20 %.

** Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain, Château, Manoir, Viager, SCI à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA pour lesquelles les honoraires sont spécifiques à chaque programme.

*** Les honoraires de vente ou de recherche sont dus et exigibles de plein droit le jour de la conclusion effective de la vente, constatée par un acte unique et écrit matérialisant l'engagement réciproque des parties.

ACL Immobilier, SAS au capital de 1 000 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lorient sous le numéro 940000144, APE 6831Z, TVA Intracommunautaire FR51940000144. Carte de professionnelle CPI 56022025000000004 délivrée par la CCI du Morbihan sans managements de fonds, conformément à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce. Assurance responsabilité civile professionnelle MMA n° 149765569.